

Communiqué de presse de Michèle Delaunay –

PLFR/Tabac : Les CorSES nous coûtent cher !

2 décembre 2015

Je présente ce soir, avec une vingtaine de députés signataires - 2 amendements au Projet de loi de finance rectificative (PLFR), **harmonisant les prix en France continentale et en Corse pour les cigarettes et le tabac à rouler**, où le tabac est 25% moins cher, comme l'exige d'ailleurs l'Union Européenne pour le 31 décembre 2015.

La « spécificité Corse » sur le tabac nous coûte très cher : avec des prix de 25% inférieurs, et des recettes issues du tabac qui ne financent pas les comptes de la Sécurité sociale – contrairement à la France continentale - **les Corse ne participent pas aux 25.9 Milliards d'Euros de dépenses sanitaires annuelles causées par cette addiction**. Pire, le nombre de décès par cancer du poumon en Corse est de 25,7% supérieur à celui de la France continentale (Réf Agence Régionale de santé, Corse).

Les députés, qui lors du débat sur le paquet neutre se sont mobilisés pour que nous nous mettions à l'unisson de l'Europe, seront certainement sensibles au fait qu'une directive Européenne ait fixé à la France le 31 décembre 2015, comme date limite pour l'harmonisation des prix en Corse et en France continentale.